

Vœu relatif à l'anticipation des épisodes caniculaires dans les écoles et crèches du 14^e arrondissement

Considérant l'accélération brutale du changement climatique, la multiplication et l'intensification des épisodes de chaleur extrême ;

Considérant les coupes incessantes du gouvernement dans les budgets des services publics, rendant leur préparation aux épisodes de canicule pratiquement impossible ;

Considérant les conséquences sanitaires et sociales désastreuses de cette impréparation, et l'urgence de protéger les plus vulnérables, en particulier les enfants, face à ces épisodes de chaleur ;

Considérant la vague de chaleur exceptionnelle du mois de mai 2026, ayant conduit de nombreuses organisations syndicales, représentant-es de parents d'élèves et collectifs de citoyen-nes à alerter sur les températures atteintes dans certaines écoles et établissements scolaires et sur le manque de préparation et d'anticipation face à ces épisodes caniculaires ;

Considérant que, malgré ces alertes, l'épisode de chaleur ayant eu lieu au mois de juin 2026 a été éprouvant pour les enfants et les personnels des écoles du 14^e : Les températures ont dépassé les 39°C dans certains bâtiments scolaires, certaines écoles ne sont toujours pas équipées d'occultants à leurs fenêtres, des climatiseurs inefficaces ont été distribués tardivement dans quelques écoles (1 climatiseur destiné à une pièce de 30m2 pour une école), certaines écoles ont dû être fermées ;

Considérant que les écoles et crèches du 14^e arrondissement vont accueillir tout l'été les activités périscolaires (centres de loisirs) dans des espaces non adaptés aux fortes chaleurs ;

Sur proposition des élu-es du groupe LFI-Nouveau Paris Populaire 14^e, et comme le proposent d'autres organisations syndicales et sociales dans le cadre de l'Alliance écologique et sociale dans un rapport de 2025¹ ou d'autres acteurs politiques comme les Victoires populaires dans leur récente campagne d'interpellation des maires de France², le Conseil du 14^e arrondissement émet le vœu que la Mairie du 14^e arrondissement :

Réalise un diagnostic thermique des écoles et crèches municipales de l'arrondissement pour identifier les établissements et les salles les plus exposées à la chaleur, et établisse un protocole avec des températures définies conduisant à la mise en œuvre de mesures telles que la réorganisation des horaires d'accueil des enfants, le regroupement des enfants dans des espaces tiers extérieurs ou intérieurs frais (parcs et jardins ; équipements municipaux climatisés, etc.) ou encore l'impossibilité d'accueillir les enfants et les personnels en toute sécurité à partir d'un certain seuil ;

¹ L'Alliance écologique et sociale (AES), constituée de syndicats et d'associations (la FSU, Sud Education, la CGT Educ'Action, Greenpeace France, Oxfam France, Les Amis de la Terre, la Confédération paysanne et Attac) a publié en 2025 après les canicules de juin-juillet le rapport *L'école bien dans ses murs. Pour une rénovation écologique du bâti scolaire*, disponible ici : [Rapport-AES-renovation-bati-scolaire-250905.pdf](#)

² Campagne d'interpellation des maires de France sur l'adaptation des écoles aux épisodes de canicules proposée par les Victoires populaires et Madeline Da Silva, avec une proposition de 10 mesures à mettre en œuvre au niveau des municipalités largement reprise dans le présent vœu.

Organise la pose de stores ou de persiennes extérieures, ne laissant pas entrer la chaleur, dans toutes les écoles et crèches municipales ;

Renforce la végétalisation des cours des écoles et crèches municipales ainsi que l'accès aux points d'eau dans les écoles et crèches et distribue une gourde à chaque enfant à la rentrée scolaire ;

Forme l'ensemble des personnels municipaux des écoles et crèches à l'identification des signes de coups de chaleur et organise un suivi renforcé pour les enfants en situation de handicap, sous traitement médicamenteux, ou nés prématurément, dans un contexte de fragilisation de la médecine scolaire ;

Adopte un plan de continuité pour les familles, évitant qu'une fermeture de classe ou une annulation des activités du périscolaire ne fasse reposer sur les parents, et le plus souvent sur les mères, monoparentales en particulier, la charge d'une réorganisation d'urgence ;

Organise un exercice annuel de simulation de canicule dans les écoles et crèches municipales, permettant de vérifier chaque année les stocks d'eau, le matériel de rafraîchissement et la chaîne d'alerte ;

Adopte en urgence des mesures permettant de garantir que les conditions d'accueil et de travail au sein de centres de loisirs estivaux respectent la santé et la sécurité des enfants et des travailleur·euses.